

**Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

**APPEL A PROJETS  
FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITE SPORT ANS 2021  
LA REUNION**

L'Agence Nationale du Sport reconduit pour 2021 le fonds de solidarité ayant vocation à accompagner les associations sportives les plus fragilisées par la crise sanitaire liée à la Covid 19 tout en prenant en compte les risques liés et les difficultés pressenties à la reprise des activités.

Ce fonds s'adresse aux associations *affiliées à une fédération sportive*, ligues, comités ou clubs.

Concernant le territoire réunionnais, la déclinaison de ce fonds portera sur 2 mesures :

**1) Aides au fonctionnement des associations sportives locales les plus en difficulté**

➔ *Item « Aide aux structures en difficulté » sous le compte asso*

- Suite à l'annulation d'actions, évènements ou manifestations générant traditionnellement des rentrées d'argent et ayant conduit à une perte sèche
- Pour faire face à la mise en place de protocoles sanitaires liés à la crise COVID rendant la pratique plus complexe ou faisant considérablement augmenter le coût de la pratique

## **2) Aide a la relance a la pratique sportive et/ou a la prise de licences**

➔ *Item «Aide à la relance de la pratique sportive » sous le compte asso*

- Par des projets ou actions visant à relancer les activités sportives à destination de nouveaux publics ou sur de nouveaux territoires
- Par des projets, actions ou formes d'activités à distance innovantes proposées pendant la crise sanitaire
- Par des dispositifs visant à accompagner, aider, soutenir le maintien ou l'augmentation du nombre de licenciés
- Par des projets ayant pour but de renforcer le modèle économique des associations et inciter à développer des coopérations dans des dynamiques territoriales
- Par toute autre forme de projets visant à redynamiser votre activité sur cette période

### **Sont exclues du champ d'accompagnement :**

- Les demandes sur l'accompagnement à la performance ou à l'accès à la performance
- Les aides à la création de nouveaux emplois du champ sportif
- Les demandes sur des emplois vacataires et contractuels

**La possibilité de proposer une action sur chaque mesure est donnée.**

**Le seuil de subvention minimal s'élève pour les actions financées au titre de ce fonds à 1 000 € et ce, quel que ce soit le statut de territoire concerné.**

**Les projets qui ne pourraient être mis en œuvre du fait de l'évolution de la situation sanitaire pourront être reportés à une échéance ultérieure.**



L'accès aux subventions se fera via le logiciel « Le Compte Asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>) dont la date d'ouverture est fixée au **14 avril 2021**.

La date limite de dépôt des dossiers sur ce logiciel est fixée au **04 mai 2021** délai au-delà duquel les projets ne pourront être instruits.

**Chemin d'accès pour la saisie de vos subventions :**

- **Code 186**
  - Libellé : Fonds de solidarité
  - Sous-dispositif : Fonds de solidarité

**Contacts DRAJES :**

- Marion MARISY : 02 62 20 54 30 / [marion.marisy@ac-reunion.fr](mailto:marion.marisy@ac-reunion.fr)
- Allan BOUCHER / 02 62 20 54 20 / [allan.boucher@ac-reunion.fr](mailto:allan.boucher@ac-reunion.fr)

## Les liens utiles :

- Plan de relance national à l'apprentissage :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/plan-de-relance-apprentissage-entreprises-cfa-decouvrez-les-mesures-du-plan>)

- Fonds de solidarité pour les TPE :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro>

- Prêt garanti par l'Etat :

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>

- Mesures d'aides pour le champ de l'économie sociale et solidaire :

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess/>

<https://ww.info-dla.fr/>